

Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

Question écrite

Séance du Conseil général du 25.10.2021

Objet : Projet de géothermie pétrothermale profonde à Glovelier.

Madame la Présidente
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Consécutivement aux tremblements de terre répétés survenus ces dernières années en Alsace et reconnus comme provoqués les expérimentations de géothermie profonde et suite aux interpellations de citoyens de Haute Sorne, le groupe HSA entend aussi relater les craintes et inquiétudes répétées de la population.

Le 9 décembre 2020, la Préfète du Bas-Rhin signait un arrêté « d'arrêt définitif » du puits de géothermie profonde à Vendenheim en faisant valoir « le principe de précaution et de protection des populations ». Soucieuse de sa population, les autorités communales de Vendenheim ont demandé de faire arrêter définitivement et totalement les forages géothermiques estimant que « *la sécurité de nos concitoyens doit passer avant les enjeux énergétiques, même s'ils sont importants* ». « *Force est de constater que les premiers tests ont posé problème et que chaque nouvel essai est un nouvel échec* ». A l'origine, il était question de micro-sismicité ne devait pas dépasser 2.

Or, la secousse sismique du 4 décembre 2020 a été mesurée à 3,59 et a été ressentie fortement jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde ! Pire, le 26 juin 2021, la région strasbourgeoise a connu un nouveau tremblement de terre d'une magnitude de 3,9, et ce même après l'arrêt des stimulations en décembre 2020.

Deux jours après ce tremblement du 26 juin, un collègue interpellait pertinemment le Conseil Communal à propos des craintes de la majorité de la population que l'on peut observer de plus en plus souvent en Haute Sorne.

Par sa réponse, le CC ne semble pas avoir encore adapté sa position et semble s'abriter dans un juridisme étroit derrière le Gouvernement. Si ce mutisme devait perdurer, le Conseil communal sera de ce fait le premier responsable, devant sa population, des conséquences déjà connues aujourd'hui.

Si le conseil communal de Haute-Sorne ne peut défendre sa population, ni devant les promoteurs, ni devant un Gouvernement dont les critères cantonaux peuvent être parfois divergents, voire contradictoires avec ceux de notre commune, qui pourra alors le faire ?

Ma question est la suivante :

Après les expériences désastreuses de Bâle, St-Gall, Pohang notamment et maintenant celles avérées et reconnues à Strasbourg , le Conseil communal de Haute-Sorne entend-il continuer à nier l'évidente dangerosité de cette technologie ou va-t-il enfin ouvertement prendre position et faire valoir « le principe de précaution et de protection des populations » pour les habitants de notre village en demandant l'abandon de tout projet de géothermie profonde en Haute-Sorne avant qu'il ne soit trop tard ?

Nous remercions le CC pour ses réponses
Haute-Sorne, le 25.10.2021

NAHRAZI

Groupe Haute-Sorne Avenir

